

**Demande de reconnaissance d'aptitude technique aux fonctions de garde particulier
(A renseigner par le candidat aux missions de garde particulier)**

Je soussigné(e) (nom de naissance et prénom) :

Epouse :

Né(e) le : à : Département :

Pays : Nationalité :

Résidant à (n°, rue):

Code postal : Commune :

Date :

Signature :

Demande la reconnaissance de mon aptitude technique à la fonction de garde particulier (module N°1), ainsi que dans les domaines suivants (le cas échéant cocher la ou les mentions utiles) :

- chasse (module N° 2)
- pêche (module N° 3)
- bois et forêts (module N° 4)
- voirie routière (module N° 5)

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER :

*- Pour chaque module, conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté du 30/8/2006 relatif à la formation des gardes particuliers, veuillez fournir le **certificat de suivi de la formation délivré par l'organisme** et **renseigner les informations relatives à cette formation, sur le document au verso**. Il est également possible de joindre tout document supplémentaire utile à l'instruction du dossier.*

*- Sont dispensés du suivi du module 1, les fonctionnaires actifs de la police nationale, les militaires de la gendarmerie nationale, les agents de police municipale qui ont cessé leurs fonctions. Sont dispensés du suivi des modules 1,2,3,4, les anciens fonctionnaires ou agents de l'ONCFS, du CSP, des parcs nationaux, des réserves naturelles ayant été commissionnés et assermentés au titre de la police de la chasse, de la pêche et de la forêt ; les anciens fonctionnaires et agents de l'ONF ayant été commissionnés et assermentés pour constater les infractions en matière forestière et les anciens gardes champêtres. **Dans l'un de ces cas, merci de joindre les éléments justifiant de l'exercice passé de ces professions.***

- En cas de renouvellement d'agrément aux fonctions de garde particulier quelque soit le commissionnaire, vous êtes dispensés du suivi des modules 1,2,3, merci de joindre une copie des arrêtés d'agrément précédemment délivrés et des prestations de serment (en particulier pour les personnes justifiant de 3 années d'exercice),

- Pièce justificative d'identité(copie de la carte nationale d'identité ou extrait d'acte de naissance).

